

venance et de formulaire analogue (*Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, n° 563).

P. 384-385. A. von Blumenthal discute la teneur de l'inscription de l'autel de Consus au Circus Maximus, rapportée par Tertullien, *De spect.*, 5, et propose de corriger *consilio* en *consivio*.

Id., XXXIV, 1937.

P. 111-112. H. J. Rose. L'inscription de l'autel de Consus serait un commentaire pontifical, destiné à expliquer la nature du dieu, qui aurait été pris, par une source de Tertullien, pour une inscription gravée sur l'autel.

ATHENAEUM, XV, 1937.

P. 26-56. A. Passerini, étudiant l'interdit *uti possidetis* dans les décisions d'arbitrage international du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., s'appuie notamment sur le texte de la sentence des *Minucii* entre les *Genuates* et les *Velurii* (*C. I. L.*, I, 2<sup>e</sup> édit., pars 2, fasc. 1, p. 453 et suiv., n° 584), d'un arbitrage entre Padoue et *Ateste* (*C. I. L.*, V, nos 2491-2492; *Ann. épigr.*, 1923, n° 64), et sur des inscriptions grecques faisant connaître l'intervention du Sénat romain dans des conflits entre cités (Dittenberger, *Syll.*, 3<sup>e</sup> édit., nos 679, 683, 865, etc.), en particulier sur celle qui concerne *Hierapylna* et les *Itanii* (Ἰτανίαι).

10) *decebalus rex dacorum INVOCAVIT fidem*

*ueniam ante TRIBUNAL precatus EST*

Cf. Dion Cassius, LXVIII, 9, 6.

Ἐφημ., 1920, p. 81); propose des restitutions nouvelles.

P. 57-68. N. Lamboglia détermine le parcours de la *via Aemilia Scauri*, en se fondant sur le milliaire *C. I. L.*, XI, n° 6664, trouvé au sud de Pise.

P. 95-98. P. Fraccaro. Remarques critiques sur le volume de la *Forma Italiae* édité par G. Monaco (Reg. IX, Liguria, t. I, 1936) et sur l'usage qui y est fait des documents épigraphiques.

P. 98-101. Le même. Remarques analogues à propos des *Inscriptiones Italiae*.

ATTI DELLA PONTIFICIA ACCADEMIA ROMANA DI ARCHEOLOGIA, RENDICONTI, XII, 1936.

P. 179-184. A. Degrassi. Les données des Fastes d'Ostie (*C. I. L.*, XIV, n° 4538 et addit. p. 773) se rapportant aux guerres daciques de Trajan : 1<sup>o</sup> confirment la célébration du triomphe par l'empereur après la première guerre (sans doute dans la seconde moitié de décembre 102) ; 2<sup>o</sup> montrent que la deuxième guerre dura non trois ans, mais deux seulement et dut finir en 106 ; 3<sup>o</sup> donnent à penser que les premiers jeux après la victoire furent célébrés par Hadrien, préteur en 106, Trajan étant resté sur place pour organiser la nouvelle conquête (cf. *Vita*, 3, 8).

L'auteur propose de lire l. 1-2 :